

### Session du samedi 30 novembre 2024

# Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le bordereau du Conseil régional

# « Budget primitif »

Le Conseil culturel de Bretagne note avec une grande satisfaction que, dans un contexte budgétaire aussi tendu, la Région Bretagne a fait le choix de préserver voire augmenter, une nouvelle fois, le budget consacré à la culture, à la politique linguistique et aux sports. Nous nous félicitons de cette décision tout en restant vigilants.

En effet, nous partageons l'inquiétude de la région Bretagne concernant la grande fragilité du secteur, la vulnérabilité des modèles économiques mais également les difficultés de gouvernance, de ressources humaines. Nous soulignons que le simple maintien des financements ne permettra, sans doute pas, à toutes les structures de faire face à leurs difficultés financières alors même que leurs fonds propres et fonds de roulement sont déjà durement fragilisés. Ceci d'autant que le contexte actuel conduit à ce que les financements provenant d'autres collectivités (départements, communautés de communes, communes...) baissent plus ou moins drastiquement, augmentant la fragilité du tissu associatif et culturel régional.

Le Conseil culturel de Bretagne s'inquiète également des possibles évolutions du budget de la région Bretagne qui sera directement impacté par le projet de loi de finances 2025.

### Programme 301: Langues de Bretagne

C'est avec intérêt que le Conseil culturel de Bretagne a pris connaissance du projet des crédits 2025 pour le programme 301, qui prévoit des augmentations pour la langue bretonne et la langue gallèse.

Le Conseil regrette l'absence de parallélisme des formes avec le plan de réappropriation des langues dans la présentation du budget 2025 pour la langue gallèse. Il souhaiterait connaître plus précisément la ventilation des crédits du programme 301, car s'il est important de soutenir de nouveaux projets ou de nouvelles initiatives, il est essentiel de continuer à accompagner l'existant, notamment au regard de l'augmentation conséquente des charges et des frais de fonctionnement ces dernières années. Le soutien aux structures territoriales, pour leur permettre d'offrir une gamme variée d'activités, est apprécié mais doit être suffisant pour qu'elles puissent disposer de personnel, le développement des structures ne pouvant être porté par le bénévolat uniquement.

Sur le volet éducatif, le Conseil culturel de Bretagne partage la volonté de poursuivre le soutien à l'enseignement bilingue et immersif, pour permettre son développement, ainsi qu'à la

formation des adultes. Il partage également l'objectif que la langue bretonne et la langue gallèse restent des langues d'usage dans la vie quotidienne.

Dans cette perspective, le Conseil régional semble vouloir renforcer son action en faveur du développement de la langue bretonne et de la langue gallèse sur le numérique et le Conseil culturel de Bretagne le rejoint sur cet enjeu d'actualité.

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit aussi de la construction d'un "plan de prise en compte d'une conditionnalité linguistique" dans les politiques de la région. De longue date, le Conseil culturel de Bretagne a demandé que l'ensemble des politiques intègre les enjeux linguistiques, tout comme pour l'ensemble des partenaires que soutient la région (subventions, syndicat mixte et autres organismes dépendants de la Région...). Le Conseil sera attentif à l'aboutissement de ce plan et à sa mise en œuvre.

Sur le volet de la communication, la systématisation du bilinguisme paritaire reste encore à construire car, trop souvent, la langue bretonne ou la langue gallèse sont encore absentes ou marginales. Dans ce domaine, la région gagnerait à mettre à profit ses outils numériques pour renforcer sa communication en breton et en gallo.

En ce qui concerne la diffusion et la promotion des ouvrages en breton, il est annoncé un renforcement du soutien à Kuzul ar Brezhoneg dans ce domaine. Ce soutien devra être suffisamment conséquent les premières années de mise en œuvre afin que cette volonté de structuration de l'édition en langue bretonne soit probante et le résultat efficace.

Enfin, il est primordial de soutenir le développement de la langue bretonne sur le DAB+ tout en maintenant le soutien aux radios sur la bande FM afin de permettre leur double diffusion. Le Conseil culturel de Bretagne prend acte avec regret de l'absence d'attribution de fréquences DAB+ au projet Radio Breizh et réaffirme son soutien à ce projet structurant permettant de donner accès à toutes les Bretonnes et tous les Bretons à la langue bretonne sur l'ensemble du territoire par le biais de la radio.

En ce qui concerne la langue gallèse, le Conseil culturel de Bretagne note qu'à travers son appui à la formation professionnelle, notamment pour les enseignants, et son appui au développement de l'enseignement, l'axe de la transmission est bien considéré comme prioritaire.

Dans cette optique, le Conseil culturel de Bretagne apprécie que soit mis l'accent sur les comités de pilotage regroupant d'une part la Région et le Rectorat, et d'autre part la Région et le CAEC, en accord avec la convention Etat-Région 2022-2027, avec le rôle d'expertise confié à l'Institut de la Langue Gallèse. Ces comités de pilotage mis en place en cette fin d'année 2024, devront en 2025, tracer une feuille de route efficace et pertinente pour permettre de développer l'enseignement par le biais de l'ouverture de filières bilangues dans un premier temps et bilingues dans un deuxième temps. Dans cette perspective, la création de formations longues est un enjeu indéniable qu'il faudra soutenir et motiver. Il sera aussi nécessaire de prioriser la création d'outils pédagogiques, notamment des audios, indispensables dans ces filières mais demandant une ressource humaine professionnelle importante.

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de voir que la transmission du gallo à la jeunesse soit aussi vue à travers le prisme des loisirs, de la visibilité sur les territoires et du développement d'outils correspondant à l'ère actuelle.

Dans la même dynamique, le Conseil régional va renforcer son soutien aux productions radiophoniques, audiovisuelles, artistiques et littéraires. Ces productions sont nécessaires pour permettre à la langue d'entrer dans les foyers, dans les écoles, dans les événements.

Dans la mesure où le Conseil régional finance l'enseignement en langue gallèse en première, deuxième et troisième année de licence il serait souhaitable qu'une large communication sur cet enseignement soit mise en place.

Enfin, le Conseil culturel de Bretagne apprécie la diversité des axes et chantiers proposés qui sont complémentaires pour permettre d'accroître l'exposition à la langue à un large public, faire qu'elle participe à une dynamique du territoire et pour enraciner le gallo et le breton dans notre époque.

# Programme 302 : Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles et Programme 303 : Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Le Conseil culturel accueille avec satisfaction le maintien du budget de la culture pour une nouvelle année dans un budget contraint. Cette décision témoigne de la reconnaissance de la prépondérance de la culture dans notre société. Les subventions publiques permettent le maintien d'une diversité culturelle, l'accès à la culture pour toutes et tous (droits culturels), contribuant à maintenir le lien social.

Conscients que les acteurs culturels doivent, comme tout acteur de la société, répondre aux enjeux de transition, Il nous paraît toutefois important de souligner que ces objectifs ambitieux en matière d'égalité, d'inclusion et de transition environnementale nécessitent souvent des ressources supplémentaires que les budgets actuels ne permettent pas toujours de dégager.

Nous souhaitons, également, alerter sur les risques psycho-sociaux, notamment pour le tandem direction-présidence ainsi que pour les équipes et les bénévoles, qu'entraînent ces situations budgétaires tendues et les injonctions, toujours plus nombreuses et quelquefois contradictoires, qui émanent des différents financeurs.

Le Conseil culturel salue la volonté de simplification des aides spécifiques adaptées à la crise de diffusion du spectacle vivant.

Toutefois, la demande de mise en œuvre systématique de programmes de rencontres, d'éducation artistique et culturelle, d'actions de transmission ne peut se faire que si des ressources (financement, temps et compétences...) dédiées existent sur ces différentes actions, ressources qui semblent aujourd'hui très compliqués à obtenir. Ces différentes actions doivent malgré tout permettre aux artistes de consacrer suffisamment de temps, à leur création tout en bénéficiant d'un accompagnement par des structures dédiées.

Nous partageons la nécessité de développer les coopérations qui contribuent à créer des synergies entre les différentes structures pour un meilleur partage des outils, des connaissances et des pratiques et une optimisation des créations et diffusions culturelles. Il faut toutefois s'assurer de leur faisabilité en termes de charge de travail et de financement.

Nous saluons la concrétisation des coopérations avec les pays celtes.

# Programme 304 > Inventaire et valorisation du patrimoine

Le patrimoine culturel breton est un levier majeur pour le développement des territoires, combinant rayonnement économique, cohésion sociale et intégration des enjeux durables. Conscient du contexte économique inédit, le Conseil Culturel de Bretagne comprend la baisse du budget investissement. Il est sensible à l'engagement de la Région dans la valorisation du patrimoine breton à travers sa mission d'inventaire participatif par le biais de la plateforme GLAD qui intègre citoyens, collectivités et associations. Enfin le Conseil salue la démarche régionale de refonte du portail « patrimoine.bretagne.bzh ».

L'enjeux fort porté par la loi Climat et résilience impose aux territoires de repenser leur urbanisme. Dans ce contexte l'accompagnement méthodologique, technique et scientifique que propose la Région nous semble indispensable pour alimenter les réflexions menées par beaucoup de collectivités dans l'écriture de leur PLUI.

Enfin le Conseil Culturel est sensible au fait que la politique de la Région, après de nombreuses demandes, fasse apparaitre clairement cette année la valorisation du patrimoine et du matrimoine culturels immatériels.

### **Programme 305 > Tourisme**

Comme l'an passé, le Conseil culturel salue le « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs articulés autour des concepts d'identité et de transitions ». Ce programme ambitieux, s'appuyant sur les richesses de notre territoire, répond aux enjeux de demain et particulièrement à travers le développement d'un modèle touristique vertueux, articulé autour de valeurs écologiques et sociales. Il trouve également que l'axe de travail dédié à la prospective 2040 est pertinent mais s'interroge sur la méthodologie du « Ti HUB » dont une évaluation au préalable lui semble nécessaire.

Le Conseil culturel salue la volonté de l'exécutif de poursuivre ses engagements malgré le contexte économique incertain. Toutefois le budget investissement, amputé de plus de 30% l'an passé, intègre des crédits alloués aux destinations qui n'ont pas été consommés les années précédentes.

Le Conseil culturel rappelle que les actions nécessaires en matière de transition, notamment écologique, demandent des moyens conséquents sur le long terme et se désole de ne pas voir clairement fléchés des crédits spécifiques.

## **Programme 306 > Canaux de Bretagne**

Nous saluons la continuité des programmes concernant le développement et le réaménagement des voies navigables, préservant et valorisant le patrimoine fluvial. Ce programme, transversal aux compétences du Conseil, met l'accent sur la protection de la biodiversité des abords des canaux et sur la continuité des travaux de restauration des ouvrages hydrauliques. Il confirme l'importance que revêt cet enjeu pour notre région et plus particulièrement la Bretagne intérieure.

## **Programme 307 > Sport**

La valorisation budgétaire et la poursuite du soutien à l'excellence sportive, dans la continuité de l'accompagnement de nos espoirs sportifs olympiques, malgré l'élan positif et encourageant qu'elle représente, apparait largement privilégiée au détriment des autres pratiques, notamment celles relatives au « sport santé », nécessitant des moyens légitimes, cette année encore jugés trop peu visibles.

Le Conseil culturel retient la cohérence de l'engagement financier de la Région avec le Projet Sportif Territorial Régional, tenant compte des enjeux et des spécificités particulières afférentes aux diverses disciplines propres qui se développent localement.

La place importante accordée à la course au large, conforte l'attractivité et l'image sportive maritime et médiatique de notre Région. L'effort d'accompagnement des autres évènements sportifs importants organisés en région, notamment ceux d'audience nationale, s'inscrit dans la même dynamique.

Enfin, le Conseil culturel regrette, cette année encore, que malgré les multiples avis et alertes régulièrement exprimées et répétées sur le sujet, aucune ligne budgétaire claire ne semble affectée au développement, à la transmission et à la valorisation des disciplines sportives patrimoniales traditionnelles. Hors champ des disciplines olympiques, pourtant présentes sur l'ensemble du territoire, elles sont souvent uniquement portées par une énergie bénévole importante et la politique volontariste de quelques collectivités locales particulièrement sensibilisées à cet enjeu. À l'heure où la menace pèse sur le devenir de « Ti Ar Gouren », entité à dimension régionale, il eut été pertinent que la Région Bretagne acte dans son budget, le soutien à la dimension historique, culturelle et sportive du gouren et des sports et jeux traditionnels, parties intégrantes du patrimoine de toute la Bretagne.

#### VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité Nombre de votants : 43

Voix pour : 43 Voix contre : 0 Abstentions : 0